

---

**Nombre de membres en**

**Séance du 27 juillet 2021**

**exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 27 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul DEORSOLA, maire

**Présents :** 8

**Sont présents:** Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

**Votants:** 9

**Excusée et représentée:** Isabelle MAZOYER par Emmanuel DUPAS

**Absents excusés:** Dominique ARCIDIACONO, Marie MUNUERA

**Secrétaire de séance:** Christian MICHEL

---

**La séance est ouverte à 18h15.**

En début de séance, approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2021.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de rajouter un point en début de séance :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme : lancement consultation bureau d'études

**Approuvé à l'unanimité des membres présents**

**Compte-rendu de délégation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis la dernière séance, il a eu l'occasion de prendre la décision de non-préemption du bien ci-dessous concerné par le Droit de Préemption Urbain, instauré le 20 mai 2006 (dans le cadre de la délégation accordée au maire par délibération n°2020\_021).

Décision de ne pas user du droit de préemption urbain pour :

Une habitation sise 473 chemin Claude Galley (C504)

Décision en date du 06/07/2021

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) n° 06/2021

**Objet: Demande de subvention au titre du FRAT : AD'AP restaurant et abri bus - D 2021 041**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en complément des politiques territoriales contractuelles existantes qui s'attachent à identifier les projets structurants à l'échelle des bassins de vie et d'emploi, la Région souhaite proposer aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local. C'est l'objet du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

**Le FRAT s'adresse à toutes les communes du territoire régional et permet de mobiliser une subvention par an et par commune (30% de subvention du montant HT, plafonné à 200 000.00€)**

Monsieur le Maire rappelle également le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics, dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) approuvé par l'arrêté préfectoral numéro 2016-077-041 en date du 17 mars 2016.

Les travaux de mise en accessibilité pour 2021 concernent le bâtiment du restaurant Le Fougassais et l'abri bus situé rue des Cèdres.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à **27 706.88€ HT**, détaillé comme suit :

27 111.00€ HT (AD'AP restaurant)

595.88€ HT (AD'AP abri bus : travaux pouvant être réalisés en régie / estimation fournitures + main d'oeuvre de l'agent communal)

Le plan de financement est présenté comme suit :

|                   |     |            |
|-------------------|-----|------------|
| - FRAT 2021       | 20% | 5 541.38€  |
| - DETR 2021       | 60% | 16 624.13€ |
| - Autofinancement | 20% | 5 541.37€  |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le projet de mise en accessibilité du restaurant le Fougassais et de l'abri bus situé rue des Cèdres, dans le cadre de l'AD'AP,

- **DEMANDE** une aide financière auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, au titre du FRAT 2021, suivant le plan de financement suivant :

|                   |     |                   |
|-------------------|-----|-------------------|
| - FRAT 2021       | 20% | 5 541.38€         |
| - DETR 2021       | 60% | 16 624.13€        |
| - Autofinancement | 20% | 5 541.37€         |
| <b>TOTAL</b>      |     | <b>27 706.88€</b> |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

**Objet : Prescription de révision générale du Plan Local d'Urbanisme : objectifs poursuivis et modalités de concertation**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de reporter cette décision à la rentrée de septembre afin de l'associer à la demande de subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (voir point suivant).

**Décision reportée.**

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) : révision du PLU**

Monsieur le maire propose de reporter cette décision à la rentrée de septembre afin de consulter plusieurs bureaux d'études et obtenir ainsi des propositions d'honoraires.

Renseignements pris auprès des services de l'état en fin de semaine dernière, la demande de subvention doit être accompagnée du devis (ou de l'acte d'engagement) **signé** du bureau d'études en charge de cette révision.

*Habituellement, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'un devis (ce qui ne constitue pas un engagement) afin de permettre le montage d'un plan de financement ; pour le cas présent, la demande de subvention doit être accompagnée d'un devis signé (qui nous engage donc), ce qui implique que la consultation et le choix du bureau d'études soient préalables à la demande de subvention.*

**Décision reportée.**

**Objet: Révision du PLU : lancement consultation bureau d'études - D 2021 042**

Dans le cadre du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (objectifs poursuivis et modalités de concertation), Monsieur le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à consulter plusieurs bureaux d'études afin d'obtenir des propositions d'honoraires qui seront présentées à l'assemblée courant septembre.

Un cahier des charges sera transmis à une liste de bureaux d'études dont la liste nous a été communiquée par la Direction Départementale des Territoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à consulter une liste de bureaux d'études afin d'obtenir des propositions d'honoraires en vue de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

**Objet: Travaux de sécurisation de la traversée d'agglomération : avenant entreprise EIFFAGE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les travaux de sécurisation de la traversée d'agglomération, consistant en la mise en place de signalisation verticale, aménagement d'une écluse, réalisation de plateaux traversants, enrobé des trottoirs de l'écluse et réalisation de peinture routière.

L'entreprise EIFFAGE (titulaire du marché) a sollicité l'avis de la maison technique de Forcalquier quant à l'utilisation d'une peinture routière plus adaptée et plus sécuritaire (non glissante en cas de pluie).

Un avenant sera peut être nécessaire suivant l'avis de la maison technique (si modification du coût initial).

**Décision reportée (pas de retour de la DDT pour la réunion)**

**Objet: Création de la régie de la salle communale**

**Décision reportée.** Ce projet de délibération a été soumis à l'avis du comptable public (pas de retour pour la réunion)

**Objet: Caution pour la location de la salle communale**

**Décision reportée.** Ce projet de délibération a été soumis à l'avis du comptable public (pas de retour pour la réunion)

**Objet: Caution pour le prêt du matériel communale (tables et bancs)**

**Décision reportée.** Ce projet de délibération a été soumis à l'avis du comptable public (pas de retour pour la réunion)

**La séance est levée à 19h00.**

Vu par Nous, Maire de la commune de MALLEFOUGASSE-AUGES, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait à MALLEFOUGASSE-AUGES, le 29/07/2021**

**Christian MICHEL**  
**Secrétaire de séance**

